POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Kévazingogate: la Cour constitutionnelle déboute "Kongossanews"

MAM Libreville/Gabon

'AFFAIRE dénommée Kévazingogate, qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive, a connu son premier épilogue il y a quelques jours. Et pour cause, la Cour constitutionnelle qui avait été saisie à ce sujet par le journaliste Stive Romeo Makanga, suite à la plainte que l'ancien vice-président de la République (VPR) avait portée contre lui, a dernièrement rendu son ver-

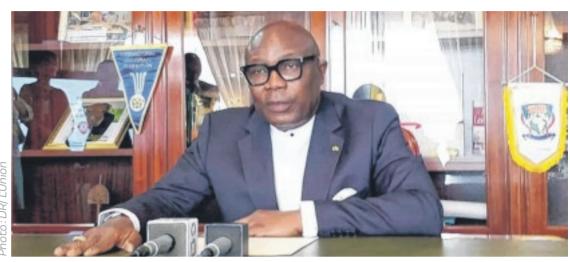
On se souvient que le confrère avait accusé l'ancien VPR, Pierre-Claver Maganga Moussavou, d'être "à la tête d'un gang". Aussi, ce dernier est-il sorti de son silence, vendredi dernier, pour exprimer son sentiment.

Dans son rendu, la Cour souligne que pour sa défense, le journaliste a évoqué une "inconstitutionnalité des articles 41 et 44 de la loi N°19/2016 du 9 août 2016 portant Code de la Communication". Après examen, Marie-Madeleine Mborantsouo et ses collègues ont, dans leur décision datant du 6 mars 2020 relative au contrôle de constitutionnalité par voie d'exception, décidé de rejeter les éléments brandis par Stive Romeo Makanga. Pour la Haute juridiction, "les articles 41 et 44 ne sont entachés d'aucune inconstitutionnalité. En conséquence, cette exception soulevée par Stive Romeo Makanga est rejetée".

Prenant acte de cette décision qui lui a été notifiée il y a quelques jours, M. Maganga Moussavou a dit faire confiance à la justice gabonaise pour la suite de ce dossier qui en réalité, dit-il, ne devrait pas exister. Parce que, soutient-il, ni le président de la République, encore moins le vice- président, le Premier ministre, le ministre des Eaux et Forêts et celui des Finances ne peuvent s'impliquer dans la vente du bois au Gabon. Celle-ci concerne exclusivement les forestiers. Le

gouvernement n'a pour rôle que le contrôle des conditions dans lesquelles cette vente se fait. Toutefois, le natif de Moutassou s'est interrogé sur le silence des institutions sur cette affaire.

L'ancien vice-président de la République, Pierre-Claver Maganga Moussavou, lors d'une précédente sortie.



Miroir du gouvernement Éviter la cacophonie!

ON peut dire que le vœu de la population est exaucé. Le président de la République vient de rendre publiques des mesures d'accompagnement pour atténuer les effets de la crise sanitaire liée au Covid-19. Ces décisions sont de trois ordres : sanitaire, social et économique. D'une manière générale, il s'agit de soulager les ménages et les entreprises dans cette période de grande incertitude.

Ali Bongo Ondimba aide ses concitoyens éprouvés par les difficultés de la vie, et que les conséquences issues de l'arrêt de nombreuses activités n'ont fait qu'aggraver un peu plus.

On note que dans la foulée, le chef de l'Etat a instruit le gouvernement de mettre en œuvre ces mesures d'accompagnement. La balle est donc dans le camp du Premier ministre et son équipe, pour faire en sorte que, comme l'a promis le numéro un gabonais, "personne ne soit laissé de côté". D'ores et déjà, les interrogations fusent de partout, quant à la manière dont le gouvernement compte s'y prendre. Mais les uns et les autres s'accordent sur un point : la transparence doit être de mise. Ce

qui suppose, entre autres recettes, une stratégie de communication bien encadrée, plutôt simple et fluide, avec des messages adaptés capables d'édifier le plus grand nombre sur les actions à mener et sur la manière de les mener.

Il est par conséquent nécessaire de tout faire pour que cette communication ne souffre d'aucune discordance, et donc qu'elle ne débouche sur quelque chose qui pourrait ressembler à de la cacophonie.

Martina ADA METOULE

